



Non reconnaissance de maladie professionnelle

Par **calvet dominique**, le **03/01/2017 à 16:00**

Bonjour

en arret pour burn out , ma maladie preffessionnelle sera apparemment non reconnue... ma question est si c'est le cas je serais donc revenue a la maladie non professionnelle et donc être ensuite possiblement en invalidité ? Merci beaucoup pour votre réponse

Par **P.M.**, le **03/01/2017 à 16:12**

Bonjour,

Vous n'avez pas à revenir en maladie non professionnelle puisque vous n'avez jamais été reconnu(e) en maladie professionnelle et donc n'êtes pas passé(e)...

Normalement, la mise en invalidité intervient au plus tard après 3 ans de versement des indemnités journalières mais peut l'être à tout moment comme une consolidation de l'état...